

Communiqué de presse

Dijon, le 9 juillet 2026

SERVICE EXPRESS RÉGIONAL MÉTROPOLITAIN DU DIJONNAIS : LES TERRITOIRES UNISSENT LEURS FORCES POUR CONSTRUIRE LES MOBILITÉS DE DEMAIN

À l'occasion du Comité de pilotage (COPI) du Service Express Régional Métropolitain (SERM) du Dijonnais, réuni ce jeudi 9 juillet 2026, l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) partenaires franchissent une nouvelle étape avec la signature d'une **charte de coopération interterritoriale**.

Cette signature collective traduit une ambition commune : construire, à l'échelle du bassin de vie dijonnais, un système de mobilités plus simple, plus performant, plus durable et davantage coordonné, au service des habitants, de l'attractivité du territoire et de la transition écologique.

Une nouvelle étape pour les mobilités du quotidien

Labellisé par l'État en février 2025, le SERM du Dijonnais est aujourd'hui entré dans sa phase de préfiguration. Depuis plus d'un an, l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon métropole, copilotes du projet, travaillent avec l'ensemble des collectivités partenaires afin de bâtir un projet partagé répondant aux besoins de mobilité du territoire.

L'objectif est de proposer progressivement une offre de mobilité mieux coordonnée, articulant transports ferroviaires, réseaux de bus et de tramway, mobilités actives, covoiturage et autres solutions de déplacement, afin de faciliter les trajets du quotidien et d'offrir une alternative toujours plus performante à l'autosolisme.

Au-delà de la mobilité, le SERM constitue également un levier majeur d'attractivité, de développement économique, de cohésion territoriale et de décarbonation, en renforçant les liens entre Dijon métropole et l'ensemble des territoires qui composent son bassin de vie.

Une coopération inédite entre les territoires

La charte de coopération formalise la dynamique engagée depuis 2025 entre les trois copilotes du projet, les établissements publics de coopération intercommunale partenaires, le Département de la Côte-d'Or ainsi que les gestionnaires d'infrastructures.

Elle confirme la volonté des territoires de construire ensemble le futur Service Express Régional Métropolitain du Dijonnais dans un esprit de dialogue, de confiance et de responsabilité partagée.

Cette charte :

- Acte l'engagement collectif des territoires autour du projet de SERM ;
- Fixe le périmètre du projet et sa feuille de route ;
- Consolide une gouvernance commune pour préparer les prochaines étapes.

À ce jour, **21 partenaires** sont engagés dans cette démarche collective, illustrant la mobilisation exceptionnelle des acteurs du territoire autour d'un projet partagé.

L'engagement des signataires est avant tout moral et collectif. Il traduit une volonté commune d'aboutir à un projet partagé, sans préjuger des futurs engagements techniques ou financiers.

Une signature collective, symbole d'une ambition commune

Moment fort du Comité de pilotage, la signature de la charte réunit l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole et les collectivités partenaires.

Au-delà de l'acte symbolique, cette signature illustre une conviction forte : les défis des mobilités de demain ne pourront être relevés que par la coopération entre les territoires, à l'échelle du bassin de vie.

Préparer dès aujourd'hui les mobilités de demain

La signature de cette charte ouvre une nouvelle phase de travail consacrée à l'élaboration du futur projet de service.

Les études de préfiguration actuellement engagées permettront d'analyser les besoins de déplacement, de définir les évolutions de l'offre de mobilité et de préparer le dépôt du dossier de demande de statut du SERM auprès de l'État à l'horizon 2027.

Le projet sera construit de manière progressive, pragmatique et concertée, afin de proposer des solutions adaptées aux besoins des habitants, des entreprises et des territoires.

« Le Service Express Régional Métropolitain (SERM) a l'ambition de devenir un outil du quotidien facilitant la vie de nos concitoyens. En proposant des solutions de mobilité efficaces, accessibles et durables et en facilitant les déplacements entre les territoires, il contribue à renforcer l'accès à l'emploi, à la formation, aux soins et aux services, tout en accompagnant les transitions écologique et territoriale.

La signature de cette charte multipartenariale illustre la capacité des territoires à construire ensemble une réponse concrète et adaptée aux besoins des habitants. Elle témoigne d'une complémentarité des compétences, d'une ambition partagée, d'une responsabilité collective.

Le succès de ce projet reposera sur l'engagement de l'ensemble des partenaires. Aux côtés du Conseil régional, de Dijon Métropole et des intercommunalités, l'État accompagnera le développement du SERM, au bénéfice de l'attractivité, de la cohésion sociale et des territoires ainsi que de la qualité de vie de nos concitoyens. »

Violaine Démaret, préfète de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfète de la Côte-d'Or

« Les mobilités sont au cœur de la vie quotidienne de nos concitoyens. Elles conditionnent l'accès à l'emploi, aux études, aux services publics, mais aussi l'équilibre entre les territoires.

Le Service Express Régional Métropolitain illustre notre capacité à répondre à ces enjeux autrement : non pas en additionnant les compétences de chacun, mais en construisant une ambition commune. Cette charte marque une étape importante parce qu'elle traduit une volonté partagée de penser les déplacements à l'échelle des bassins de vie, là où vivent, travaillent et se déplacent nos concitoyens.

La réussite de ce projet reposera sur l'engagement de chacun. La Région, la Métropole, les intercommunalités et l'État ont fait le choix d'avancer ensemble, dans un esprit de responsabilité partagée. C'est cette capacité à construire des réponses communes qui donnera toute sa force à cette démarche au service des habitants. »

Jérôme Durain, président de la Région Bourgogne-Franche-Comté

« Le Service Express Régional Métropolitain est bien plus qu'un projet de mobilité : c'est un véritable projet d'aménagement du territoire. Il répond à un enjeu majeur de notre époque : permettre à chacun de se déplacer plus facilement pour travailler, étudier, se soigner ou accéder aux services, quel que soit son lieu de résidence. Développer les mobilités du quotidien, c'est aussi lutter contre les inégalités spatiales et renforcer la cohésion entre les territoires. Cette charte traduit l'esprit de l'alliance des territoires que nous portons avec l'ensemble de nos partenaires. Métropole, intercommunalités, Région et État ont chacun leur rôle à jouer. Ce sont nos complémentarités qui feront la force de ce projet au service des habitants, de l'attractivité et de la transition écologique. »

François Rebsamen, président de Dijon métropole

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Cécile HERMIER – cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr - 03 80 44 64 05

Jérôme COLIN – jerome.colin@cote-dor.gouv.fr 03 80 44 64 44

Dijon métropole

Vincent BEGRAND – vbegrand@metropole-dijon.fr – 06 89 42 94 33

Alix BERTHIER – aberthier@metropole-dijon.fr – 03 80 74 51 80

Région Bourgogne-Franche-Comté

Marie SOUVERBIE – marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr – 07 74 97 43 18

Laure HUBIDOS – laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr – 03 81 61 61 08